

For Public Release

Date: Date the document is sent
Classification: Unclassified
Fully releasable (ATIP)? Yes
Branch / Agency: FPSD-SP

Foreign Interference – Incidents of Harassment and Intimidation of Chinese nationals in Canada

Issue: Recent media article reports the existence of unofficial Chinese police stations across five continents, in including Canada, that are intimidating and harassing Chinese nationals living in Canada.

Proposed Response:

- **Foreign states, including the People's Republic of China, attempt to threaten, intimidate, and coerce individuals in Canada and their relatives abroad.**
- **The RCMP's primary focus is the safety and protection of the public at all times. We investigate, respond, and level charges against criminal instances of harassment, intimidation, and coercion from foreign actors.**
- **The RCMP is equipped to monitor, assess and respond to foreign interference threats and activities within Canada, works with a number of domestic and international partners in this space, and contributes to broader whole-of-government efforts to protect against threats of foreign interference.**
- **It is important to note that there are very specific protocols for Chinese law enforcement to undertake criminal investigations in Canada. These protocols contribute to the safeguarding of Canadian sovereignty and public interest of Canada, by better protecting the rights of Canadians and foreign nationals, and to**

For Public Release

promote effective criminal investigations on Canadian territory.

For Public Release

Foreign Interference - Incidents of Harassment and Intimidation of Chinese dissidents in Canada

Background:

The Globe and Mail article discusses the actions of the Chinese Fazhou Public Security Bureau's (PSB) offices that are located across five continents, including three in the Greater Toronto Area. These offices purport to assist Chinese nationals in Canada on a variety of fronts, from renewing driver's licenses, to reporting incidents to local police.

The article claims that these offices are also being used as proxies for the Chinese state and "persuading" alleged criminals to return to China to face justice. The article further claims that these offices often use overt threats against family members or property to get Chinese nationals to comply.

Safeguard Defenders, a European non-government organization (NGO) noted that globally, these offices were responsible for more than 230,000 people returning to China from April 2021 to July 2022.

It is important to note that the Chinese government and Chinese law enforcement are permitted to pursue criminal investigations in Canada, but their activities are guided by the Foreign Criminal Investigator's Protocol (FCIC). This Protocol sets out Canada's notification and approval requirements for regulating the entry and monitoring of foreign criminal investigators pursuing foreign criminal investigations in Canada. Should the Chinese state be using PSB offices to threaten or intimidate Chinese nationals, they would be circumventing existing international agreements.

Foreign Interference

Foreign interference (FI) entails foreign states, including, but not limited to, the People's Republic of China (PRC) and the Russian Federation, targeting Canada's democratic institutions, economic systems, and diaspora communities to advance their political, economic and security interests to the detriment of Canada's. This activity circulates outside of, and actively works to undermine, democratic norms and conventions. FI can be conducted by representatives of the state (e.g. intelligence agencies, judicial representatives, police agents) or proxies (e.g. organized criminal networks). FI can be achieved through a broad range of activities, including: direct interference in the democratic processes of a state; cyberattacks against critical infrastructure and cyber-systems; harassment and intimidation of diaspora communities; leveraging traditional and social media to advance disinformation and narratives that prioritize certain state agendas; and targeted investment designed to extract intellectual property or dominate strategic sectors of the economy. Supply chains and research institutions may also be targeted.

The RCMP is mandated by legislation (Section 2 of the *Security Offences Act* and Ministerial Direction) and RCMP Policy (Operational Manual Section 12) to investigate threats to the security of Canada defined in Section 2 of the *CSIS Act*, breaches of security defined in the *Security of Offences Act* (SOA) and *Security of Information Act* (SOIA) or any other criminal offence or any other federal statute or *Criminal Code* offence that may have a national security dimension. Further to this, the RCMP acts against FI threats that are criminal or illegal in nature, including acts involving the harassment, intimidation, or coercion of individuals or groups within Canada.

The RCMP has several teams, units and efforts in place that contribute to disrupting FI. The RCMP also engages with the Canadian Association of Chiefs of Police to help inform Police of Jurisdiction (POJs) of FI threats and to establish mechanisms for reporting FI incidents. Federal Policing (FP) participates in several interdepartmental efforts to combat FI, including the Security and Intelligence Threats to Elections (SITE) Task Force – an initiative consisting of the RCMP, Canadian Security

For Public Release

Intelligence Service, Communications Security Establishment and Global Affairs Canada (GAC). FP also participates in the GAC-led Rapid Response Mechanism - a G7 initiative established in 2018 that seeks to strengthen coordination across the G7 in identifying, preventing and responding to threats to G7 democracies.

The RCMP encourages individuals that face harassment, intimidation, or coercion and feel that they are in immediate danger to contact either their local police department or 911. Individuals are also encouraged to report this national security threat to the RCMP via the National Security Information Network.

Contacts:

Prepared by: FPSD-Strategic Policy-NS.
Approved by:

Date : Date de transmission du document
Classification : Non classifié
Entièrement divulgable (AIPRP) ? Oui
Secteur / Agence : OSPF-PS

Ingérence étrangère – Incidents de harcèlement et d'intimidation à l'endroit de ressortissants chinois au Canada

Sujet : Un article récent signale l'existence de postes de police chinois officieux répartis sur les cinq continents, notamment au Canada, qui se livrent au harcèlement et à l'intimidation de ressortissants chinois au pays.

Réponse suggérée :

- **Des États étrangers, dont la République populaire de Chine, se livrent à des menaces et à de l'intimidation et usent de coercition à l'endroit de personnes au Canada et des membres de leur famille à l'étranger.**
- **Le maintien de la sécurité du public en tout temps constitue une priorité pour la GRC. Nous continuons d'enquêter et de faire suite aux cas de harcèlement, d'intimidation et de coercition criminels de la part d'acteurs étrangers, et nous porterons des accusations à cet égard.**

For Public Release

- La GRC a les capacités de surveiller et d'évaluer les menaces et les actes d'ingérence étrangère au Canada, et d'y faire suite; elle collabore étroitement avec différents partenaires canadiens et étrangers ici même au pays, et participe à des initiatives pangouvernementales pour protéger le pays contre les menaces d'ingérence étrangère.
- Soulignons qu'il existe des protocoles spécifiques en place pour encadrer l'exécution d'enquêtes criminelles par les autorités chinoises au Canada. Ces protocoles contribuent à protéger la souveraineté et les intérêts publics du Canada, en protégeant les droits des Canadiens et des ressortissants étrangers, et ils favorisent l'efficacité des enquêtes criminelles en territoire canadien.

Ingérence étrangère – Incidents de harcèlement et d'intimidation à l'endroit de dissidents chinois au Canada

Contexte :

L'article du *Globe and Mail* aborde les actions du bureau de la sécurité publique de Fuzhou en Chine qui compte des antennes sur les cinq continents, dont trois dans la région du Grand Toronto. Ces bureaux prétendent assister les ressortissants chinois au Canada sur plusieurs plans, depuis le renouvellement du permis de conduire au signalement d'incidents aux autorités de police locales.

Selon l'article du *Globe and Mail*, ces bureaux agissent également comme mandataires de l'État chinois et « persuadent » des criminels présumés de retourner en Chine pour faire face à la justice. Les auteurs de l'article avancent également que ces bureaux usent souvent de menaces explicites contre des membres de la famille ou des biens de ces ressortissants pour les contraindre à regagner la Chine.

Safeguard Defenders, une organisation non gouvernementale européenne, fait observer qu'à l'échelle mondiale, ces bureaux sont responsables du retour de plus de 230 000 personnes en Chine entre avril 2021 et avril 2022.

Soulignons que le gouvernement et les autorités policières de la Chine sont autorisés à mener des enquêtes criminelles au Canada, mais que ces activités sont régies par le Protocole concernant les enquêteurs criminels étrangers, qui établit les exigences canadiennes en matière de signification et d'approbation afin de réglementer l'admission au pays d'enquêteurs criminels étrangers se livrant à des enquêtes au Canada. Si l'État chinois recourrait aux bureaux de la sécurité publique pour exercer des menaces ou de l'intimidation contre des ressortissants chinois, il se soustrairait aux ententes internationales en place.

Ingérence étrangère

Ingérence étrangère (IE) s'entend d'États étrangers, notamment la République populaire de Chine (RPC) et la Fédération russe, qui ciblent les institutions démocratiques, les systèmes économiques et les diasporas au Canada en vue de promouvoir leurs intérêts politiques, économiques et en matière de sécurité au détriment de ceux du Canada. Une telle activité s'exerce en marge des normes et conventions démocratiques et vise à les saper. L'IE peut être exercée par des représentants de l'État (organismes de renseignement, représentants de la justice, agents de police) ou par des mandataires (réseaux du crime organisé). L'IE peut prendre la forme d'un large éventail d'activités, dont l'ingérence directe dans les processus démocratiques d'un État; les cyberattaques contre des éléments d'infrastructure essentielle et des cybersystèmes; le harcèlement et l'intimidation des membres de la diaspora; l'exploitation des médias traditionnels et sociaux pour promouvoir la désinformation et diffuser des messages qui priorisent certains objectifs de l'État; des investissements ciblés destinés à extraire des éléments de propriété intellectuelle ou à dominer des secteurs stratégiques de l'économie. Les chaînes d'approvisionnement et les établissements de recherche peuvent également être visés.

La GRC est responsable, en vertu des lois canadiennes (article 2 de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et une directive ministérielle) et de ses propres politiques (article 12 du *Manuel des opérations*) d'enquêter sur les menaces à la sécurité du Canada telles que définies à l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*, sur les infractions en matière de sécurité définies à la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et à la *Loi sur la protection de l'information* ainsi que sur toute autre infraction criminelle, ainsi que sur toute autre infraction aux lois fédérales ou au *Code criminel* qui pourrait avoir une incidence sur la sécurité nationale. En outre, la GRC intervient contre toute menace d'IE de nature criminelle ou illégale, y compris les actes impliquant le harcèlement, l'intimidation et la contrainte à l'endroit de personnes ou de groupes au Canada.

La GRC compte plusieurs équipes, groupes et initiatives qui participent à la répression de l'IE. Elle collabore aussi avec l'Association canadienne des chefs de police pour informer le service de police compétent des menaces d'IE et établir des mécanismes de signalement des incidents en la matière. La Police fédérale de la GRC participe à plusieurs initiatives inter-organismes pour réprimer l'IE, notamment le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, initiative qui regroupe la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications et Affaires mondiales Canada. La Police fédérale participe également au Mécanisme de réponse rapide, sous la direction d'Affaires mondiales Canada, une initiative établie en 2018 pour renforcer la coordination entre les

For Public Release

pays du G7 en cernant les menaces aux démocraties du G7, en les prévenant et en y réagissant.

La GRC encourage les personnes qui font l'objet de harcèlement, d'intimidation et de coercition et qui s'estiment en danger immédiat à communiquer avec le service de police local ou à composer le 911. On encourage également les personnes à signaler cette menace à la sécurité nationale à la GRC par l'intermédiaire du Réseau info-sécurité nationale.

Personnes-ressources :

Préparée par : OSPF-PSSN.

Approuvée par : Michael Duheme, sous-commissaire à la Police fédérale